

Guide de Palanquée

Proposition de nouveau référentiel de
compétences.

Sommaire

GROUPE DE TRAVAIL « GUIDE DE PALANQUEE »	3
PARTIE 1 NOUVEAU REFERENTIEL « PLONGEUR NIVEAU 4 »	4
1 - REFERENTIEL DE COMPETENCES	4
2 - COMPARAISON AVEC LE NIVEAU 4 ACTUEL DU MFT FFESSM	12
3 - COMPARAISON AVEC LE REFERENTIEL D'AUTRES ORGANISMES	13
3.1 BRITISH SUB-AQUA CLUB (BSAC) - Dive leader.	13
3.2 SCUBA SCHOOLS INTERNATIONAL (SSI) - Dive Control Specialist.	14
3.3 NATIONAL ASSOCIATION of UNDERWATER INSTRUCTORS (NAUI) - Master Scuba Diver	14
3.4 PROFESSIONAL ASSOCIATION of DIVING INSTRUCTORS (PADI) - Divemaster	14
4 - CONCLUSION	15
PARTIE 2 PROSPECTIVE	17
REFLEXIONS AUTOUR DU PROTOCOLE D'EVALUATION	17
EXAMEN PONCTUEL ACTUEL	17
EVALUATION CONTINUE - GROUPE DE COMPETENCES	17
EXAMEN PONCTUEL	17
EVALUATION CONTINUE AVEC PLONGEE « TEST » FINALE	17
QUALIFICATION « GUIDE DE PALANQUEE » A PLUSIEURS NIVEAUX	17
CONCLUSION	18
BON COURAGE	18
ANNEXES	19
BRITISH SUB-AQUA CLUB (BSAC) - DIVE LEADER	19
SCUBA SCHOOLS INTERNATIONAL (SSI) - DIVE CONTROL SPECIALIST	21
NAUI - MASTER SCUBA DIVER	22
PADI DIVEMASTER	23

Groupe de travail « Guide de palanquée »

La présente étude est une production réalisée par le groupe de travail « Guide de palanquée » du collège des Instructeurs Fédéraux Nationaux en réponse à une demande de la CTN.

Les travaux de ce groupe, constitué de Pascal MONESTIEZ, Jean-Noël TRUCCO et Jean-Michel MADEUF, ont été pilotés par ce dernier dans le cadre du cursus d'Instructeur National Stagiaire.

La demande de la CTN consistait à lui proposer un nouveau référentiel de compétences pour le plongeur Niveau 4 (Guide de palanquée) sans prendre en compte la notion dite de « Capacitaire ».

Pour mémoire et de façon résumée, cette notion signifie que le référentiel de compétences du plongeur Niveau 4 actuel met ce plongeur ainsi formé en « capacité » d'entrée en formation dans le cursus MF1 sans qu'il soit nécessaire que ce cursus comprenne un apport de connaissances autre que celui relatif aux compétences « pédagogiques ».

Dit autrement, le plongeur N4 « Capacitaire » possède les connaissances « théoriques » pour devenir MF1, à l'exception de celles s'inscrivant dans les compétences pédagogiques.

Le cadre de la réflexion ainsi posé, le GT s'est attaché à définir un référentiel de compétences « dans l'absolu » d'une part, et ne comportant que les compétences nécessaires à la dimension « Guide de palanquée » d'autre part.

A l'occasion de ces travaux, le GT a constaté plusieurs pistes de réflexion méritant d'être approfondies dans une perspective d'évolution du cadre réglementaire et de refonte globale à la fois de nos référentiels de compétences et des modalités d'acquisition de ces compétences et des diverses qualifications de plongeurs et d'encadrants.

Par ailleurs, le GT considère que l'on ne peut faire évoluer « en profondeur » un niveau de plongeur ou d'encadrant sans analyse des conséquences pour les autres niveaux.

Dans le cas présent, il nous semble que la qualification « Guide de palanquée » doit s'insérer de manière cohérente dans une « filière » de formation des plongeurs et des encadrants.

Ainsi, la présente étude comporte deux parties :

- Une première partie intitulée « Nouveau référentiel Plongeur Niveau 4 »

Cette partie constitue la proposition du GT en réponse à la demande de la CTN. Il s'agit d'une proposition de référentiel de compétences qui viendrait en lieu et place de la partie « Contenus de formation » du MFT actuel, sans autres modifications.

- Une deuxième partie intitulée « Prospective »

Cette partie présente les pistes de réflexions évoquées ci-dessus et certaines propositions qui y sont associées : protocoles d'évaluation, autres niveaux de Guide de palanquée...

PARTIE 1 Nouveau référentiel « Plongeur Niveau 4 »

Cette partie correspond à la proposition de nouveau référentiel de compétences pour le plongeur Niveau 4 qui viendrait en lieu et place de la partie « Contenus de formation » de l'actuel Manuel de Formation Technique (MFT), sans aucune autre modification.

1 - RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Le référentiel est proposé sous la forme utilisée pour l'évolution la plus récente du MFT, celle de la qualification « Directeur de plongée ». Cette structuration est appelée à être généralisée.

En raison de la diversité des pratiquants, le Guide de palanquée doit être capable d'exercer ses compétences en tenant compte des besoins et des attentes de publics particuliers : jeunes, senior, aptitudes médicales spécifiques. Il est entendu que cette observation est « générique » afin d'éviter les répétitions dans les tableaux ci-après.

La qualification « Guide de palanquée » appelle les compétences générales suivantes :

- 1 - Accueillir, communiquer, conseiller, aider et répondre aux demandes des plongeurs.
- 2 - Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration, dans le respect de l'environnement.
- 3 - Prévenir les risques et intervenir en cas d'incidents.
- 4 - Participer à la mise en œuvre de l'activité.
- 5 - Posséder les connaissances en appui des compétences requises.

Le référentiel ci-après est la déclinaison de ces compétences générales. Certaines compétences de second niveau mentionnées dans le référentiel peuvent avoir été déjà acquises lors des formations à d'autres qualifications ou grâce à l'expérience. Elles figurent néanmoins dans les tableaux par la volonté d'une description complète du profil « Guide de palanquée ».

Compétence 1		
« Accueillir, communiquer, conseiller, aider et répondre aux demandes des plongeurs »		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral.	A un comportement respectueux des principes enseignés. Respecte la déontologie sportive et les règlements fédéraux.	
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible.	L'étude des documents de plongée (carnet, passeport, certificat,...) reste de la responsabilité du DP.
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	Présente les atouts de la structure, de la fédération, incite à la pratique, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs.	
Informier sur les cursus de formation, sur les qualifications et sur les assurances.	Donne des informations utiles, complètes, adaptées.	
Questionner les plongeurs accueillis sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications, leurs équipements. Analyser leurs documents.	Pose des questions de manière à favoriser le dialogue. Connaît les documents et les renseignements nécessaires. S'assure de l'utilisation d'un matériel adapté.	Ceci doit permettre au GP de valoriser au mieux l'expérience des membres de sa palanquée.
Répondre aux questions, conseiller et renseigner les plongeurs et le public potentiel sur tous les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes et adaptées. Orienté les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.	

Compétence 2

« Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration, dans le respect de l'environnement »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Appliquer les consignes données par le Directeur de plongée.	S'approprie parmi les directives du DP celles concernant sa palanquée.	Site, conditions de plongée, etc.
Définir le déroulement de la plongée et le présenter à sa palanquée.	Adapte la plongée selon l'ensemble du contexte. Commente : - le site et le déroulement de la plongée : parcours et profils de plongée prévus, durée, profondeur max, ... - les procédures de descente et de remontée, la procédure de décompression (tables, ordinateurs,...). - les moyens mis en œuvre, les conditions de mise à l'eau et de remontée à bord, l'immersion, l'émersion. - les bonnes attitudes vis-à-vis de l'environnement.	En fonction des éléments recueillis auprès du Directeur de plongée et lors de la prise de connaissance de la palanquée.
Aider à l'embarquement ou au débarquement des plongeurs.	Aide les plongeurs à monter à bord et s'installer, aide à embarquer le matériel et le ranger, etc., en particulier dans le cas du public jeune et des seniors.	Il s'agit avant tout de rechercher une attitude participative, une implication.
Guider toute palanquée dans la zone d'évolution correspondant aux prérogatives des plongeurs qui la composent.	Guide et gère la palanquée durant toutes les phases de la plongée. Respecte les paramètres fixés par le DP. Fait respecter la cohésion de la palanquée, les procédures et les paramètres de plongée. Montre les éléments intéressants de la faune et flore. Donne des consignes d'évolution visant à préserver l'environnement. Surveille tous les plongeurs. Co-responsabilise les plongeurs dans leur évolution.	Sont listés ici les principaux critères de réalisation intervenant lors de la phase en immersion.

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Comprendre le site et les conditions environnementales.	<ul style="list-style-type: none"> - Décrit la topographie approximative du site et les conditions probables de plongée à partir de la présentation du DP et de sa propre observation de l'environnement. - Echange sa perception du site avec les membres de la palanquée. 	<p>Le GP doit s'approprier les informations fournies par le DP et utiliser sa propre connaissance ou observation du site.</p> <p>Le droit de retrait est bien sur toujours applicable.</p>
Utiliser le milieu ou un instrument d'orientation pour se diriger.	<p>Maîtrise le parcours de son évolution sous-marine à l'aide de repères naturels ou artificiels : relief, lumière, courant,....</p> <p>Utilise en complément un instrument d'orientation lorsque les conditions le rendent nécessaire.</p>	<p>Le GP doit savoir « trouver son chemin » pour atteindre la ou les zones d'intérêt pendant la plongée et émerger au retour à une distance raisonnable (maximum 50 m dans les conditions les plus défavorables). Il doit savoir à tout moment approximativement où il se trouve sur le site et rester maître du parcours effectué.</p>
Adapter la plongée en cours de déroulement en fonction des conditions de plongée rencontrées en évolution.	<p>Modifie le déroulement prévu de la plongée ou les paramètres fixés par le DP dans le sens de la sécurité, du confort ou du niveau d'intérêt si une raison quelconque nécessite une telle adaptation.</p> <p>Module les efforts en fonction des capacités des plongeurs.</p> <p>Interrompt une plongée si les conditions en immersion le nécessitent.</p>	<p>Ici, c'est le bon sens qui doit prévaloir.</p>
Faire le bilan de la plongée avec les participants et donner à chacun des informations ou conseils appropriés.	<p>Restitue ses observations et organise les échanges sur le déroulement de la plongée et le comportement des plongeurs.</p> <p>Donne des conseils utiles pour la pratique et l'amélioration technique de chaque plongeur.</p>	
Commenter l'environnement marin.	<p>Décrit l'environnement maritime du site, ainsi que la faune et la flore.</p> <p>Cite les noms communs d'espèces animales et végétales rencontrées,....</p>	<p>Il ne s'agit pas de rechercher des connaissances « spécialisées » (biologie sous-marine) mais une connaissance vulgarisée destinée à être communiquée par le GP à un public large et néophyte.</p> <p>La formation initiale du GP concerne en priorité l'environnement de la zone littorale où se déroule la formation.</p>

Compétence 3

« Prévenir les risques et intervenir en cas d'incidents »

Savoir-faire - Savoir être - Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.	Communique et explique les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. S'assure de leur compréhension. Met en lien la réglementation avec les caractéristiques de la plongée et le niveau réel des plongeurs.	
Participer à la surveillance de l'activité et réaliser des actions de prévention.	Observe les plongeurs et réagit aux situations non conformes ou potentiellement à risques. Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens améliorant la sécurité ou le confort, informe sur les dangers de l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les accidents de plongée.	
Utiliser le matériel de secours.	Connaît le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'Oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare.	

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
<p>Porter assistance à un plongeur en difficulté.</p>	<p>Détecte les situations à risques et met en œuvre des mesures de prévention.</p> <p>Prend en charge un plongeur en difficulté, lui apporte une aide selon une technique appropriée, le remonte en surface en cas de besoin en respectant les procédures et l'y maintient.</p> <p>Continue à prendre en charge les autres membres de la palanquée.</p> <p>Ramène un pratiquant en difficulté jusqu'au support (bateau, annexe, cale, plage...).</p>	<p>Ici, c'est l'efficacité qui est le critère essentiel et non le coté démonstration technique.</p>

Compétence 4

« Participer à la mise en œuvre de l'activité »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Participer au choix d'un site et à l'organisation de la plongée.	Lit une carte marine : latitude, longitude, profondeurs, topographie, courants, marée,... Utilise un sondeur, un GPS, des amers,	Se limiter à une approche pragmatique qui s'appuie sur les connaissances en matelotage.
Participer aux manœuvres et à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur site.	Aide aux manœuvres d'amarrage, d'appareillage, de mouillage. Aide ou réalise l'installation des supports tels qu'un pendeur, un bloc de secours, un narguilé, ligne de vie, etc.	Ne pas enseigner de matelotage « théorique » mais appliqué et en situation.
Assister ou suppléer si nécessaire le Directeur de plongée dans la préparation et la mise en œuvre des premiers secours.	Connaît la conduite à tenir pour tous les accidents de plongée en scaphandre et de plongée libre. Connaît les procédures d'évacuation. Relaie les directives du DP, prépare la zone d'accueil d'un accidenté, rappelle les plongeurs, aide ou met en place le matériel d'oxygénothérapie. Protège, isole un plongeur accidenté. Regroupe les autres membres de la palanquée pour analyse et surveillance. Utilise un moyen de communication approprié (VHF, téléphone,...). Renseigne une fiche d'évacuation.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Suppléer le DP pour la surveillance de l'activité et la réalisation des actions de prévention.	Observe l'activité et les plongeurs, réagit aux situations non conformes ou à risques. Vérifie l'application des consignes du DP. Donne des conseils, met en place des moyens améliorant la sécurité ou le confort. Informe sur les dangers de l'environnement.	Il est rappelé que même lorsqu'il est suppléé, le DP en titre conserve sa responsabilité.

Compétence 5

« Posséder les connaissances en appui des compétences requises »

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit.	Code du sport, Manuel de formation technique, responsabilités, assurance...
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle.	Entretien le matériel, l'installe, vérifie son fonctionnement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (Bloc et détendeur de secours, ..).	
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée.	
Outils et procédures de décompression.	Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients.	
Navigation, météorologie marine.	Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime.	
Environnement maritime.	Décrit la faune et flore. Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.	Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site.

2 - COMPARAISON AVEC LE NIVEAU 4 ACTUEL DU MFT FFESSM

Dans le référentiel ci-dessus ne figurent que les compétences jugées nécessaires à l'obtention stricte de la qualification Guide de palanquée. Lorsque que l'on compare ce nouveau référentiel à l'actuel référentiel du Niveau 4 du MFT, on constate des différences notables entre les deux contenus de formation :

- Les actuelles compétences N°1 « Démonstrations techniques » et N°6 « Condition physique » n'apparaissent plus car jugées non indispensables.
- Les actuelles compétences N°2 « Immersion et retour en surface » et N°3 « Maîtrise de la ventilation » n'apparaissent plus car jugées acquises au niveau 3 et validées.
- L'actuelle compétence N°4 « Réactions et interventions de guide de palanquée » est reprise totalement dans la compétence N°3 « Prévenir les risques et intervenir en cas d'incident ».
- L'actuelle compétence N°5 « Comportement général de guide de palanquée » est éclatée, complétée et redistribuée, parfois plus détaillée, dans les compétences N°1 « Accueillir, communiquer, conseiller, aider et répondre aux demandes des plongeurs », N°2 « Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration » et N°3 « Participe à la mise en œuvre de l'activité ».
- L'actuelle compétence N°7 « Connaissances théoriques » a été notablement allégée. En effet, la compétence N°5 du nouveau référentiel « Posséder les connaissances en appui des compétences requises » se focalise sur les connaissances strictement nécessaires au Guide de palanquée. Les savoirs théoriques non repris ont été jugés soit inutiles pour ce profil de sortie, soit déjà acquis lors de la formation du niveau 2 et du niveau 3 et validés. Les connaissances théoriques concernant le milieu, la météo, la protection de l'environnement ont été renforcées.

La formation du nouveau Niveau 4 a été allégé dans les domaines du savoir et du savoir-faire qui font la particularité du Niveau 4 actuel et qui permettent au titulaire d'être directement Stagiaire Pédagogique après le stage initial MF1. Ce ne sera plus le cas, le nouveau Niveau 4 ne sera plus le niveau d'entrée du Monitorat 1^{er} degré.

3 - COMPARAISON AVEC LE REFERENTIEL D'AUTRES ORGANISMES

Aux termes des articles L131-14 et du code du sport, la FFESSM, en tant que fédération délégataire à seule les prérogatives pour :

- Organiser les compétitions sportives de ses disciplines à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux,
- Fixer les règles relatives à l'organisation des compétitions,
- Définir les règles techniques et administratives de son activité.

C'est dans le cadre de ce troisième point que cette réflexion sur l'évolution des brevets fédéraux est menée par la CTN. Le but de cette réflexion fédérale sur le thème du Guide de palanquée est de définir les contenus de formation strictement nécessaires à l'obtention de cette qualification et donc en permettre l'accession à un plus grand nombre de plongeur, tout en garantissant un niveau de sortie Ad Hoc.

Les propositions d'évolutions faites par le groupe de travail vont avoir des conséquences sur certains des diplômes fédéraux de plongeurs et de cadres actuels. Il nous a donc paru intéressant de comparer ce nouveau référentiel aux référentiels des autres organismes pour ce même profil de sortie afin de voir s'il existe de grandes différences de vue avec d'autres fédérations de plongée.

3.1 BRITISH SUB-AQUA CLUB (BSAC) - Dive leader.

Une fiche résumée de la formation du « Dive leader » se trouve en annexe.

Les contenus de formation semblent assez similaires à ceux de notre nouveau Guide de palanquée. Le brevet s'obtient après l'acquisition de 10 compétences dont une compétence théorique et la possession de certaines expériences de plongeur.

Les contenus de formation portent sur les thèmes suivants : rôle du Guide de palanquée, planification de plongées, conduite de palanquée, sauvetage, procédures d'intervention et d'évacuation, utilisation de l'O2 (notre PSC1 + RIFAP), rapport d'accident, rôle du responsable de plongée (notre Directeur de plongée), connaissances des sites.

Le brevet peut s'obtenir à partir de 14 ans (étonnant) et peut ouvrir les prérogatives de conduite de palanquée jusqu'à 50 m avec une formation complémentaire de 2 jours (tout aussi étonnant).

Il y a 12 cours en salle, un examen théorique, 7 séances en milieu naturel + 2 séances pratiques à sec.

Une expérience de 20 plongées de plus de 30 mn après l'obtention du « BSAC Sports Diver (*) » dont certaines au-delà de 25 m (35 m max) et à partir d'un bateau est demandée pour débiter la formation.

(*) Pour information le BSAC « Sports Diver » (CMAS **) possède un niveau intermédiaire entre notre Niveau 2 et le Niveau 3. Il n'y a pas en Grande Bretagne l'équivalent exact de notre Niveau 3. Le niveau supérieur au « Dive leader » est le « Advanced Diver » du BSAC ou le « Dive Superior » de la fédération Sub Aqua Association (SAA) qui se rapprochent énormément de notre actuel Niveau 4.

Nota : Le BSAC n'est plus affilié à la CMAS depuis 1998.

3.2 SCUBA SCHOOLS INTERNATIONAL (SSI) - Dive Control Specialist.

Une fiche résumée de la formation du « Dive Control Specialist » se trouve en annexe.

Les contenus de formation semblent supérieurs à ceux de notre nouveau Guide de palanquée. Ils ressemblent assez à ceux du Niveau 4 actuel. Le brevet s'obtient après l'acquisition de 7 compétences dont une compétence théorique (> 18/20) et une compétence « condition physique ». De plus, la possession de certaines expériences de plongeur est demandée : orientation, plongée de nuit, bateau de plongée...

Les contenus de formation portent sur les thèmes suivants : rôle du Guide de palanquée, planification de plongées, conduite de palanquée, sauvetage, procédures d'intervention et d'évacuation, utilisation de l'O₂ (notre PSC1 + RIFAP), rapport d'accident. Ils portent aussi sur la physique, la physiologie, la décompression, le PMT...

Le brevet peut s'obtenir à partir de 18 et débouche sur les prérogatives de notre E2.

Il y a 12 séances théoriques et pratiques (80 heures) et un examen théorique et pratique.

Une expérience de 60 plongées après l'obtention du « SSI Advanced Diver (*) » est demandée pour débiter la formation.

(*) Pour information le « SSI Advanced Diver » (CMAS **) possède un niveau intermédiaire entre notre Niveau 2 et le Niveau 3. Il permet aussi de développer des compétences particulières : photo, épave, grotte, requin, ...

3.3 NATIONAL ASSOCIATION of UNDERWATER INSTRUCTORS (NAUI) - Master Scuba Diver

Une fiche résumée de la formation du « Master Scuba Diver » se trouve en annexe.

Les contenus de formation sont peu détaillés mais le profil de sortie semble très similaire à ceux de notre nouveau Guide de palanquée mais en parallèle une option supplémentaire est possible pour suivre à l'issue de ce brevet la filière du monitorat (assistant Instructor). Le brevet s'obtient après l'acquisition de 5 compétences dont une compétence théorique et la possession de certaines expériences de plongeur. Il y a une compétence « Condition physique » : nage, apnée, PMT, tractage...

L'équivalent de notre PSC1 + RIFAP est demandé avant le début de la formation.

Le brevet peut s'obtenir à partir de 15 ans.

Il y a 20 heures de cours en salle, un examen théorique, au moins 4 séances en milieu naturel scaphandre et PMT.

Une expérience de 60 plongées à des profondeurs évolutives, sur des sites différents et avec des conditions variés est demandée pour débiter la formation.

3.4 PROFESSIONAL ASSOCIATION of DIVING INSTRUCTORS (PADI) - Divemaster

Une fiche résumée de la formation du « Divemaster » se trouve en annexe.

4 - CONCLUSION

LA CTN a demandé une étude sur les contenus de formation qui permettraient à un plongeur Niveau 3 « autonome dans l'espace sub lointain » de devenir un plongeur de niveau 4 « Guide de palanquée » qualifié. Cette qualification débouchant sur des prérogatives d'exploration uniquement et non plus aussi sur des prérogatives d'enseignement ou la filière de l'enseignement comme actuellement, le référentiel proposé plus haut a été allégé de tout ce qui n'était pas strictement nécessaire, au sens du groupe de réflexion.

Ce nouveau référentiel décline les 5 compétences de premier niveau jugées indispensables et exhaustives pour un Guide de palanquée (C.f. paragraphe 1).

Tout d'abord, ce référentiel s'appuie sur les connaissances théoriques et pratiques ainsi que l'expérience acquises par les plongeurs lors des formations antérieures et validées durant leur cursus fédéral jusqu'au Niveau 3.

Ensuite, la formation proposée en vue de l'acquisition de ces 5 compétences a 3 objectifs principaux de :

- Développer fortement le relationnel du plongeur N4 avec tous les types de public sur les thèmes « Intérêt/sécurité/plaisir/promotion de la plongée »,
- Développer ses capacités à réduire les risques liés à l'activité,
- Développer ses connaissances du milieu marin et de la protection de l'environnement.

Ces objectifs sont bien en adéquation avec la qualification « Guide de palanquée » que notre fédération souhaite développer. Le fait de réduire certaines difficultés, telles que les épreuves de connaissances théoriques, de démonstration et de condition physique, devrait permettre à un plus grand nombre de plongeurs d'obtenir cette qualification, tout en ayant eu une formation mieux adaptée aux nécessités spécifiques de la conduite de palanquée.

Enfin, le profil de sortie de ce nouveau plongeur Niveau 4 et son référentiel sont assez voisins de ce que l'on trouve dans d'autres organismes connus (BSAC, PADI, NAUI, SSI), voire même relativement proche si l'on se réfère au « Dive Leader » du BSAC ou au « Master Scuba Diver » de NAUI.

Le fait de ne pas partir franchement à l'opposé de ce que d'autres font est plutôt rassurant même si cela n'apporte pas la preuve absolue que c'est la solution qui réponde le mieux à la demande française et à notre esprit fédéral.

La plupart des autres organismes exigent un nombre minimal de plongée et souvent sur des thèmes différents avant d'entreprendre leur formation. Faut-il, nous aussi avoir une telle exigence ? - Pourquoi pas, cela colle avec l'idée qu'un « Guide de palanquée » doit avoir du vécu en temps que plongeur autonome avant de prendre seule la responsabilité d'une palanquée de niveaux inférieurs.

Cependant, la création du nouveau référentiel du plongeur Niveau 4 va impacter d'autres brevets, principalement celui du plongeur Niveau 5 « Directeur de plongée », le E2 « initiateur + P4 » et celui du E3 « Monitorat 1^{er} degré ».

En effet, les apports théoriques, les exigences en terme de démonstration, la condition physique ne seront plus validés au Niveau 4. Il faudra donc les valider d'une autre façon, si bien sur, ils restent des pré-requis aux brevets mentionnés plus haut. Cette validation pourrait être obtenue à travers un nouveau brevet ou une qualification à créer. Cela n'est pas insurmontable mais cela va nécessiter assurément une nouvelle étude, un nouveau groupe de réflexion ...

Ce dernier point a donc incité notre groupe de travail à réfléchir sur une approche matricielle qui possède le double avantage d'arriver au même but sans faire de modification dans les brevets existants.

Cette approche matricielle est présentée dans la partie prospective de ce document.

Il y a un dernier point qu'il nous semble nécessaire de souligner ici, celui des plongées au-delà de 40 m. En effet, les capacités d'un plongeur à intervenir efficacement et à assurer la sécurité à d'autres plongeurs n'ont été testées qu'à 40 m pour un Niveau 3 (ou Niveau 4 d'ailleurs). Il nous paraît opportun que les capacités de réaction et d'assistance, dans l'espace sub lointain, d'un Guide de palanquée, devenu par cette qualification responsable des plongeurs qu'il emmène, soient vérifiées. Cette vérification pourrait être intégrée dans le référentiel à partir du plongeur Niveau 3.

Une autre idée serait de créer une nouvelle qualification « plongée à 60 m » facultative. Les possesseurs de cette qualification et du brevet de plongeur Niveau 4 deviendraient, et seulement eux, Guide de palanquée dans l'espace sub lointain. Les nouveaux P4 non possesseur de cette qualification verraient leurs prérogatives se limiter à 40 m.

PARTIE 2 Prospective

Cette partie correspond aux réflexions et aux propositions que le GT « Guide de palanquée » a jugé utile ou opportun de proposer.

REFLEXIONS AUTOUR DU PROTOCOLE D'EVALUATION

EXAMEN PONCTUEL ACTUEL

Mettre « prudemment » en évidence l'inadéquation, au moins partielle, si l'on adopte le référentiel nouveau proposé en première partie.

EVALUATION CONTINUE - GROUPE DE COMPÉTENCES

Iso N2 actuel en gros. Variante « stage en situation ».

EXAMEN PONCTUEL

Proposer des épreuves.

EVALUATION CONTINUE AVEC PLONGÉE « TEST » FINALE

Un « mixte » : délivrance des compétences iso N2, stage en situation (variante ou référence) et une fois toutes les compétences validées : plongée « test ».

Plongée « test » : conduite de palanquée débutant à la prise de connaissance des plongeurs jusqu'aux commentaires d'après plongée avec gestion d'incidents (dont une intervention type « panne d'air ») au fond.

Jury : 1 MF2 désigné par la CTR, 1 MF1.

Importance de laisser le N4 sous le « contrôle » de la CTR sinon le projet n'a aucune chance de faire des avancées.

QUALIFICATION « GUIDE DE PALANQUEE » A PLUSIEURS NIVEAUX

Il est clair que si l'on dimensionne la qualification « Guide de palanquée » sur les prérogatives les plus exigeantes, le niveau d'entrée dans le cursus afférent ne peut être qu'élevé.

En effet, s'il n'existe règlementairement qu'un niveau de GP et que ce dernier a pour prérogatives par exemple l'encadrement de plongeurs évoluant à 60 m, le niveau d'entrée en formation dans le cursus correspondant ne pourra être que celui correspondant à un plongeur qualifié pour évoluer dans cette zone.

On peut bien sûr envisager, comme cela est le cas actuellement, un niveau d'entrée plus faible, mais cela conduit à inclure dans un cursus de formation GP, une dimension « compétences de plongeur », ce qui au final revient à rehausser le niveau d'entrée.

La qualification de « Guide de palanquée » doit pouvoir être accessible au plus grand nombre. L'hypothèse minimale retenue pour l'accession à cette qualification est :

- la possession du brevet de plongeur Niveau 2,
- la mention « Aptitude Guide de palanquée » inscrite sur le certificat médical annuel par un médecin fédéral.

Les plongées guidées au-delà de 40 m imposent au Guide de palanquée d'être titulaire d'une qualification « plongée à 60 mètres » à créer. Le champ de réflexion de cette étude se limite volontairement à l'évolution de plongeurs à l'air ou Nitrox jusqu'à une profondeur maximum de 60 mètres.

Les prérogatives accordées au titulaire de la qualification « Guide de palanquée » sont évolutives en fonction du brevet de plongeur obtenu. De même, la possession de qualifications complémentaires telles que « Nitrox », « plongée à 60 mètres » ou « Vêtement sec » par exemple peut ouvrir sur des prérogatives supplémentaires. Ces prérogatives sont détaillées dans le tableau fournit en annexe.

CONCLUSION

BON COURAGE

ANNEXES

Telford's Quay, South Pier Road, Ellesmere Port, Cheshire CH65 4FL
Tel: +44 (0)151 350 6200 Fax: +44 (0)151 350 6215 bsac.com A12 - © BSAC 01/07

BRITISH SUB-AQUA CLUB (BSAC) - DIVE LEADER

Theory Training

Theory Lesson - THE ROLE OF THE DIVE LEADER

- Why become a Dive Leader
- The Dive Leader course
- Personal skill development
- Building experience
- Varied sites & conditions
- Leading experienced divers

Theory Lesson - DT2 - DT7 OXYGEN ADMINISTRATION COURSE

The Theory and Practical sessions which make up the Oxygen Administration SDC are covered in these 6 sessions

Theory Lesson - DIVE PLANNING

- Planning
- The role of the dive marshal
- The dive site - known to the branch
- Site information and location
- Charts
- Tide tables
- Weather

Theory Lesson - RESCUE MANAGEMENT PART 1

- The rescue process
- Prevention is better than cure
- Anticipation
- Emergency services
- Managing activities
- Delegation

Theory Lesson - HELICOPTER OPERATIONS

- General considerations
- Preparing for a lift
- Direct lift
- High-line transfer
- Alternative small boat technique

Theory Lesson - RESCUE MANAGEMENT PART 2

- Personnel issues
- Incident reporting
- Fatalities
- Keeping it all in perspective . . .

Theory Lesson - THE ROLE OF THE DIVE MARSHAL

- Marshalling branch shore or boat dives
- Marshalling the diving
- Shot lines
- Dealing with emergencies

Open Water Dives

DSMB DEPLOYMENT

Deploy a DSMB from mid-water whilst controlling buoyancy

DIVE LEADING DEMONSTRATION

Plan a dive within the limitations of previous experience and be seen as a role model

DIVE LEADING PRACTICE

Plan and conduct a dive within the limitations of a trainee Ocean Diver's lesser experience

SHOT RECOVERY BY SIMPLE LIFT

Use the buoyancy of a lifting bag to reposition a shot weight

Use a lifting bag to raise a shot weight to the surface and deploy a DSMB in mid water

RESCUE MANAGEMENT SCENARIOS

Manage a rescue scenario and participated in other scenarios

DIVING AND RESCUE SKILLS REVIEW

Emergency procedures including surface assistance to a buddy

RESCUE SKILLS REVIEW

Recover an incapacitated casualty to the surface, secure them there and administer in-water AV while towing

Administer oxygen enriched CPR

DIVE MARSHALLING 1

Understand the role and responsibilities of the Dive Marshal

DIVE MARSHALLING 2

Perform the role of Dive Marshal for diving at sites known to the branch

DIVING EXPERIENCE

Experience a range of different diving conditions during 20 open water dives totalling a minimum in-water time of 600 mins since gaining Sports Diver.

Have experience of diving from boats

Have significant experience acting as a dive leader

Have experience of depths greater than 25m.

Theory Test

SCUBA SCHOOLS INTERNATIONAL (SSI) - DIVE CONTROL SPECIALIST

Prerequisites for the SSI Dive Control Specialist course are:

- a. Be at least 18 years old.
- b. Logged at least 60 open water dives.
- c. Provide own scuba equipment of leadership quality.
- d. Have a current medical exam for diving signed by a physician.
- e. Be certified at least at the SSI Advanced Adventurer level or equivalent
- f. Have logged experience in Navigation, Night Diving, Boat Diving and Equipment.

Requirements for Dive Control Specialist certification are:

- a. Have proof of current nationally recognised training certification in CPR. (Valid for 12 months)
- b. Have proof of current nationally recognised training certification in First Aid.
- c. Serve apprenticeship time of at least 2 complete Open Water programs or assist on 20 Introduction to Scuba Dives
- d. Complete a Diver Stress and Rescue course or equivalent.
- e. Complete a watermanship evaluation (see below)
- f. Obtain a pass mark of 90% on the final theory exam
- g. Attend the 12 theory modules and practical application sessions during the course

The watermanship evaluation is to include a:

- a. 300 metre swim without swimming aids in no specific time
- b. 800 metre snorkel in snorkelling gear within 17 minutes
- c. 10 minute survival float without the use of aids
- d. Complete a skills assessment to the satisfaction of the SSI Instructor
- e. Complete an in water rescue of demonstration quality

The recommended course hours for the SSI Dive Control Specialist course are 80, which are to include a minimum of 40 hours under the direct supervision of an active SSI Dive Control Specialist Instructor. To remain current, the DiveCon must complete the Med Dive course prior to their first annual renewal.

After certification, SSI Dive Control Specialists who are active may:

- a. Teach the Scuba Skills Update program for certified divers.
- b. **Lead dives for graduates of the SCUBA Diver Program.**
- c. Teach snorkel diving without an active SSI Instructor being present.
- d. Issue Snorkel Diver certifications.
- e. Give underwater tours to certified scuba divers.
- f. Assist certified SSI Instructors in classroom, pool, and open water training.
- g. Teach in classroom and pool under the direct supervision of an active SSI Instructor.
- h. Act as dive supervisors for certified scuba divers.
- i. Take students, no more than two at a time, on underwater tours after the students have successfully completed the required skills with an Instructor. This is to be done no sooner than after the completion of skill training in open water scuba dive two (2) and is to be under the indirect supervision of an Active SSI Instructor.
- j. Assist students, both in and out of the water, under the indirect supervision of an active SSI Instructor.
- k. Meet the criteria to act as a Certified Assistant.
- l. Attend an SSI Instructor Training Course.
- m. Attend an Oxygen Administration Instructor course.
- n. Attend a First Aid Instructor course
- o. Qualify to become a SSI Specialty Instructor in Under water Photography and Marine Awareness
- p. Attend Scuba Rangers Instructor program
- q. Teach the Resort course programme pool only. (Not valid in QLD)

National Association of Underwater Instructors (NAUI)

NAUI - MASTER SCUBA DIVER

Would you like to lead dives and dive trips; take certified divers on vacations to the world's best dive sites? Many Divemasters are employed full-time or work independently supervising certified divers during club, store, resort or charter tour and travel activities. As a NAUI Divemaster you enjoy again and again adventures to which you introduce your clients. Another option leading to NAUI Instructor qualification.

Overview

The NAUI Divemaster rating is the highest NAUI leadership-level certification with the exception of Instructor. The program is designed to train experienced and knowledgeable divers to organize and conduct enjoyable open water dives for certified divers.

Qualifications of graduates

- An active-status NAUI Divemaster is qualified to **organize and conduct dives for certified divers** if the diving activities and locale approximate those in which the Divemaster is trained. Additional training, knowledge or experience is necessary for the Divemaster who desires to organize highly specialized activities, such as wreck penetration, cavern or ice dives or enter a new locale.
- An active-status NAUI Divemaster is qualified to organize and conduct NAUI Recognition (such as International Diver) and Experience Programs (such as Stingray Experience) and award appropriate recognition materials to participants.
- An active-status NAUI Divemaster is qualified **to assist an active-status NAUI Instructor in diving courses**.
- If all other prerequisites are met, a current NAUI Divemaster is qualified to enter a NAUI Instructor Training Course (ITC). [Attending a NAUI Instructor Preparatory Program (PREP) and NAUI Assistant Instructor certification are recommended prior to attending an ITC.]

Prerequisites For Entering This Course

- **General** - Meet the requirements applying to all Leadership courses. (See "Policies Applying to Leadership Courses.")
- **Materials** - (See current guide to NAUI membership.)
- **Diver Certification** - The preferred minimum certification level is NAUI Assistant Instructor. Individuals not possessing the preferred certification may be accepted for training only if they meet the following criteria:
 - *Certification* - Certification as NAUI Master Scuba Diver and NAUI Scuba Rescue Diver or their equivalent. Divers with evidence of equivalent training and experience may be enrolled provided they pass the NAUI Master Scuba Diver written examination with a minimum score of 75%.
 - *Experience* - Documentation of diving experience with a minimum of 60 logged open water dives. Dives shall be varied in environment, depth and activities.

Waterskills - Ability equivalent to that of a NAUI Assistant Instructor. Skills from the Assistant Instructor standards shall be evaluated if the candidate is not already certified as a NAUI Assistant Instructor.

PROFESSIONAL ASSOCIATION OF DIVING INSTRUCTORS

PADI DIVEMASTER

Looking for the first step in working with *scuba as a career*? Your adventure into the professional levels of recreational scuba diving begins with the PADI Divemaster program. Working closely with a PADI Instructor, in this program you expand your dive knowledge and hone your skills to the professional level. PADI Divemaster training develops your leadership abilities, qualifying you **to supervise dive activities and assist instructors** with student divers. PADI Divemaster is the prerequisite certification for both the *PADI Assistant Instructor* and *PADI Open Water Scuba Instructor* certifications.

What You Learn

During the PADI Divemaster program, you learn dive leadership skills through both classroom and independent study. You complete water skills and stamina exercises, as well as training exercises that stretch your ability to organize and solve problems as well as help others *improve their scuba*. You put this knowledge into action through a structured internship or series of practical training exercises.

What You Can Teach

After becoming certified as a PADI Divemaster you will be authorized to:

- Supervise both training and non-training-related activities by planning, organizing and directing dives
- Assist a *PADI Instructor* during the training sessions for any PADI Diver course
- Conduct the PADI Skin Diver course and PADI Discover Snorkeling program
- Conduct the PADI Discover Local Diving experience
- Conduct the PADI *Scuba Review* program
- If qualified as a Discover Scuba Diving Leader, independently conduct the PADI *Discover Scuba Diving* program.
- Earn the PADI Digital Underwater Photographer Specialty Instructor rating to be able to teach the *PADI Digital Underwater Photographer* specialty.
- Independently guide Open Water Diver course students on the tour portion of *Open Water Diver course* Training Dives 2, 3 and 4 at a ratio of two student divers per certified divemaster.
- Accompany Open Water Diver students under the indirect supervision of a PADI Instructor during:
 - surface swims to and from the entry/exit point and during navigational exercises
 - when the instructor conducts a skill, such as an ascent or descent, a Divemaster can remain with other student divers (with an individual student or buddy team)
- Accompany student divers during *Adventure Dives* or Specialty training dives under the indirect supervision of a PADI Instructor.

- Conduct the PADI Seal Team AquaMission
- Conduct subsequent dives under an instructor's indirect supervision for Discover Scuba Diving participants after participants have satisfactorily completed the first dive with a PADI Instructor.
- Teach Emergency First Response courses after successfully completing an Emergency First Response Instructor course.

Prerequisites

To take this course, you must be:

- 18 years old
- A PADI Advanced Open Water Diver (or qualifying certification from another training organization)
- A PADI Rescue Diver (or qualifying certification from another training organization)
- An Emergency First Response Primary and Secondary Care (or qualifying first aid and CPR training from another organization) course completion within the past 24 months.
- Have at least 20 dives to begin the course and 60 for certification
- Be fit for diving and submit a Medical Statement (PDF) signed by a physician within the last 12 months.

Other Courses That Will Prepare You for Success as a PADI Divemaster

Here are some suggestions for other PADI courses that will help make you more successful as a PADI Divemaster:

- Boat Diver
- Coral Reef Conservation
- Digital Underwater Photographer
- Emergency First Response Instructor
- Emergency Oxygen Provider
- Enriched Air Diver (You can even sign up for the PADI Enriched Air Course Online!)
- Equipment Specialist
- Night Diver
- Peak Performance Buoyancy
- Underwater Naturalist
- Underwater Navigation